

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [antoine-leclerc-cssst-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7ff6b0d63e453d2e47cfd15a>

Date d'obtention : 2026-02-13 16:03:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervenant ne doit jamais chercher voir les images partagés. Le but est d'assurer l'intégrité psychologique et physique de l'adolescent. On remplit une fiche pour chaque élève concerné et rencontré à l'exception de l'instigateur. On saisit quand même le téléphone de l'instigateur. Si nous n'avons aucun soupçons que le geste était de nature malveillante, je vais pouvoir attendre la fin de tout les questionnaires nécessaire à remplir pour appeler le service de police. Toutefois si à quelque moment que ce soit j'ai l'impression ou le soupçons que le geste était de nature malveillante, je me dois d'appeler le service de police immédiatement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrais appliqué moi même le protocole sexto auprès d'élèves avec qui j'ai peut-être déjà un lien de confiance. Par conséquent les élèves se sentiront plus en confiance et plus rassurée d'être accompagné par un figure connue.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De leur faire part de ne pas ébruité la situation et de me faire part de tout commentaire ou question à leur égard de la part de d'autres élèves afin que la situation soit reprise immédiatement. Je devrais aussi faire attention à m'en tenir au questionnaire et de pas faire d'intervention poussé pendant le questionnaire afin de ne pas influencé leur réponse. Je devrais aussi faire attention à ne pas laisser les élèves me montré des images ou autres en lien avec la situation puisque cela représenterait une infraction criminelle. Je ferais attention à prendre un moment avec les élèves pour normalisé leur émotions et les rassurées une fois le questionnaire terminé.